RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

NOMINATION DE PREMIERS GERANTS

LES SOUSSIGNES :

La Société dénommée **LE SIHOL**, Société civile immobilière au capital de 152,45 €, dont le siège est à [redacted] 657 chemin DE CONILHERES , identifiée au SIREN sous le numéro 415113455 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NIMES.

Représentée à l'acte par Monsieur Michel PESENTI, Gérant de la société, domicilié à ALES (Gard), 657 chemin de Conilhères, agissant en qualité de gérant de ladite société, ayant tous pouvoirs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale des associés en date du 19 octobre 2026.

Madame Cécilia Eva Marie-Edith **BERNARD**, Responsable des Ressources Humaines, demeurant à [redacted].

[redacted] le [redacted].

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité [redacted].

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Alain **BERNA** [redacted] Aimée **BOYER**, demeurant à [redacted].

[redacted] le [redacted].

de SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX (30340) le 16 avril 1988 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Bernard COULET, notaire à LEDIGNAN (30350), le 22 mars 1988.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité [redacted].

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de seuls associés de la société ci-après dénommée,

Ont établi le présent acte sous seings privés contenant nomination des premiers gérants de la :

La Société à responsabilité limitée dénommée "1420", au capital de 10.000,00 Euros dont le siège social est à [redacted] en formation, dont les statuts ont été établis aux termes d'un acte reçu par Maître Emmanuel GUY, Notaire à ALES ce jour.

I- Nomination du gérant - Rémunération :

En application des dispositions des statuts, les associés nomment :

Monsieur Alain **BERNA** [redacted] Aimée **BOYER**, demeurant à [redacted].

Né à [redacted] le [redacted]

Et

[redacted]

AJ

CB

Monsieur Michel Jean **PES**[redacted]e
Patricia Madeleine **KATSOS**, demeur[redacted]
Né à [redacted] le [redacted]

Comme gérants de la société.

La durée du mandat n'est pas limitée.

La rémunération des gérants sera fixée lors d'une assemblée qui sera tenue ultérieurement.

Les gérants désignés, intervenant à cet effet, déclarent accepter ledit mandat, précisant qu'à leur connaissance, ils ne se trouvent dans aucun des cas d'interdiction ou de déchéance faisant obstacle à leur exercice.

II - Pouvoirs :

Tous pouvoirs sont confiés à tout porteur soit d'originaux ou de copies authentiques selon le cas, soit de copies ou d'extraits conformes du présent acte, à l'effet de l'accomplissement de toutes formalités requises.

Fait en un exemplaire destiné à être annexé aux statuts de la société.

A ALES
L'AN DEUX MIL VINGT SIX
Le VINGT-HUIT OCTOBRE



[redacted]